

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2016**

Délibération
n° 2016.01.001

**Charte déontologique
et éthique**

LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE à 16h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 janvier 2016**

Secrétaire de séance : Danielle BERNARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Jacques DUBREUIL à Isabelle FOSTAN, Maud FOURRIER à Jean-François DAURE, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Elisabeth LASBUGUES à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Guy ETIENNE, Françoise COUTANT, Armand DEVANNEAUX

Absent(s) :

François NEBOUT, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Jacques DUBREUIL, Maud FOURRIER, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016

**DELIBERATION
N° 2016.01.001**

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

CHARTRE DEONTOLOGIQUE ET ETHIQUE

Depuis de nombreuses années, l'Union Européenne soutient les projets de GrandAngoulême, au bénéfice du territoire et de ses habitants. Cet accompagnement se confirme pour 2014-2020, notamment au travers de l'« Investissement Territorial Intégré » (ITI), nouvel instrument financier européen, doté de 3 millions d'euros en soutien à la transition énergétique de notre territoire (délibération n°2015.04.54.B du 17 avril 2015).

Dans le cadre de cette démarche, GrandAngoulême devient dès lors « autorité urbaine en charge de la sélection des projets » et est invité, au même titre que les Etats-membres et autres gestionnaires de financements européens, à mieux prévenir, détecter et remédier aux éventuelles irrégularités et cas de fraude.

Pour matérialiser l'engagement de la collectivité, en lien avec les textes juridiques, les statuts et la jurisprudence applicables, une charte éthique et déontologique est proposée.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 janvier 2016,

Vu l'avis favorable du comité technique du 22 janvier 2016,

Considérant la délibération n°2015.04.54.B du 17 avril 2015 autorisant le Président à déposer une candidature dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés,

Considérant le courrier de la Régie des Fonds européens du 7 septembre 2015 déclarant la candidature de GrandAngoulême conforme aux attentes générales et appelant à des précisions sur les procédures anti-fraudes,

Considérant les attentes de l'autorité de gestion et de la Commission Européenne sur la lutte anti-fraudes et les conflits d'intérêts,

Considérant l'adhésion des élus et agents de GrandAngoulême aux principes fondamentaux régissant la gestion des deniers publics,

Je vous propose :

D'ADOPTER la Charte éthique et déontologique présentée en annexe,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette Charte, sa mise en oeuvre et sa diffusion, notamment dans le cadre des fonds européens.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 janvier 2016	<u>Affiché le :</u> 29 janvier 2016